

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres absents : 4
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 19 juin 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 22 mai 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mme Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - M. Philippe PIERRON - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Yannis BLAISE donne procuration à Philippe PIERRON
Frédéric SCHERRER donne procuration à Gérard MICHEL
Damien GUENAIRE- Mylène FAUL

Absents : 4

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Gérard MICHEL

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2025D2506-02

Objet : Demande de subventions sur fonds de concours CCSMS 2025

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence du fonds de concours CCSMS consistant à financer les projets des communes sur la période 2022-2026.

Pour Niderviller, l'enveloppe du fonds de concours est de 25 137€.

Un premier dossier déposé au titre de 2023 avait permis de financer 6 174€ sur l'investissement des blocs portes magnétiques du complexe de salles.

Le solde de subvention est de 18 963€

Le programme d'investissements 2025 prévoit les opérations suivantes :

- équipement du complexe de salles :
 - office : installation d'une cuisine et équipements cuisson et lavage : 15 341 € HT
 - salle de sports : sécurisation par l'installation d'un filet de protection et vidéo surveillance : 9 225,09€ HT
 - Total : 24 566,09 € HT

Cet investissement serait subventionnable à hauteur de 50% par la CCSMS.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les dépenses envisagées et la demande de subvention, autorisent Madame La Maire à mener les actions de constitution du dossier de subvention et à signer tout document correspondant auprès du partenaire sollicité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20250626-2025D250602-DE

Pour extrait conforme
rendue exécutoire, par transmission à la Sous-
Préfecture, le 26 juin 2025

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

Le secrétaire de séance,
Gérard MICHEL

Affichée et publiée le 26 juin 2026